

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-72 du 02 Avril 1996

portant nomination de Monsieur
Aristide ADJADEME en qualité de Directeur des
Forêts et des Ressources Naturelles

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats
définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret n° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret n° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;

SUR proposition du Ministre du Développement Rural,

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Avril 1996,

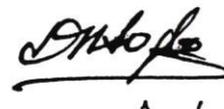
DECRETE :

Article 1er.- : Monsieur Aristide ADJADEME est nommé Directeur des Forêts et des
Ressources Naturelles.

Article 2.- : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet
pour compter de la date prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout
où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 02 Avril 1996

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

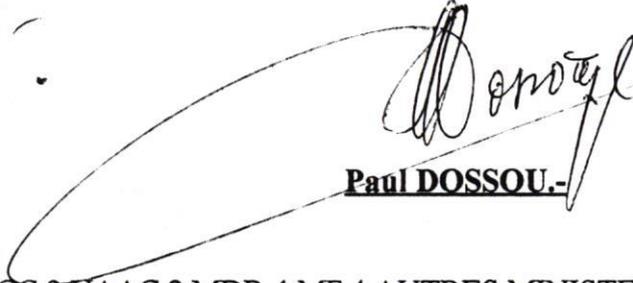
.../...

Le Ministre du Développement Rural,



Mama ADAMOU-N'DIAYE.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CES 2 CC 2 HAAC 2 MDR 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 17
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3
BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1 JO 1.-